

Intérêt—Loi

Il faudrait au moins qu'un comité étudie cette question. Je ne demande pas mieux que d'annuler l'ordre qui a été adopté et de renvoyer le sujet du projet de loi à un comité si tout le monde est d'accord. Je crois qu'il faut défendre d'abord les consommateurs et la population et non pas les établissements financiers. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas le droit de se faire entendre. Peut-être qu'ils arriveraient à nous persuader que nous avons tort. Mais qu'ils s'expliquent ouvertement et non pas dans l'antichambre du ministre des Finances. Le secrétaire parlementaire aura tout le loisir de nous exposer son point de vue dans un instant. Mais il faut laisser les propriétaires souffler un peu. Il y en a 500,000 qui sont pris dans le carcan hypothécaire. Rangeons-nous du côté du ministre des Finances qui, en 1981, demandait aux établissements financiers de se sacrifier, ne serait-ce qu'un tout petit peu. Ils ont tous fait davantage de bénéfices. Ils n'ont fait aucun sacrifice. Il y a eu plus de saisies en 1983 qu'en 1982. Et il y en aura probablement plus en 1984 qu'en 1983. Les propriétaires ont résisté tant qu'ils ont pu, mais comme la récession persistait, ils ont épuisé leurs économies et il y en aura encore qui perdront leur maison. J'espère que le gouvernement, s'il refuse que le comité soit saisi de cette mesure, acceptera au moins qu'il en étudie la substance.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-212, présenté par le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick). J'estime qu'il a raison d'affirmer qu'il y aurait peut-être lieu de modifier la loi sur l'intérêt, de nous occuper de la population canadienne plutôt que des établissements financiers. Je ne veux pas dire par là qu'il faille nous mettre à calomnier les sociétés de fiducie et de prêts, les caisses populaires ou les *credit unions*. Il y a des années que les banques jouissent au Canada d'une situation privilégiée. En examinant le rendement du capital des grandes banques du Canada, on constate que d'une année sur l'autre, il dépasse les 16 p. 100. Je ne pense pas qu'il y ait un autre secteur ni un autre genre d'activité qui puisse prétendre réaliser depuis des décennies un rendement de l'ordre de 16 p. 100 en moyenne sur son capital. En bon français, cela veut dire que les banques se tirent mieux d'affaire que n'importe quel autre secteur de l'économie à peu près. Il y a peut-être quelques domaines où il y a eu des améliorations, peut-être une rivalité avec les banques. Je veux parler des domaines où l'État contrôle les prix, par exemple les réseaux publics, les pipe-lines, etc. Mais de façon générale, je ne pense pas qu'il existe un seul Canadien ou une seule Canadienne qui ne puisse honnêtement dire que le système bancaire canadien bénéficie d'un climat de faveur.

● (1720)

Ce que le projet de loi nous demande, c'est pour quelle raison nous n'aurions pas au Canada la situation qui règne en d'autres pays où les gens disent, par l'intermédiaire de leur gouvernement, et surtout en ces périodes difficiles, qu'ils veulent pouvoir rembourser leurs hypothèques, comme j'imagine

n'importe quelle famille canadienne aimerait le faire si elle en était capable, sans être pénalisés pour avoir pris cette décision très sage. En ce moment, il a été signalé aux députés d'innombrables cas de personnes désirant rembourser l'hypothèque de leur maison mais qui constatent, en raison d'incroyables pénalisations qui les frapperaient de ce fait, qu'elles y perdraient trop ou qu'elles ne pourraient le faire.

Je me souviens très bien de l'époque, c'était il y a quelques mois, où le ministre des Finances (M. Lalonde) nous répétait jour après jour, à nous et à la population canadienne, qu'il n'y avait pas à craindre ces pénalisations. Trois mois de dédit suffisaient, nous affirmait-il. Et il nous demandait de l'informer des cas où l'on exigeait plus. Il nous demandait de lui en apporter la preuve sur son bureau, pour qu'il puisse intervenir auprès de l'établissement financier en question ou de l'inspecteur général des banques. J'imagine que les Canadiens en ont conclu que le ministre voulait, au poste de responsabilité et d'autorité qu'il occupe, faire quelque chose au sujet des pénalisations de plus de trois mois. Je pense avoir reçu 200 ou 300 lettres de personnes dans ma circonscription qui se sont trouvées dans cette situation. Elles m'ont dit qu'elles avaient entendu le ministre des Finances à la télévision nationale ou qu'elles avaient lu son discours dans le journal et qu'elles l'avaient pris au mot. Elles ont écrit: «Voilà mon hypothèque, voilà ce que je suis prêt à faire, mais la compagnie hypothécaire n'a pas accepté». Comme il leur a demandé de signaler les problèmes, ces personnes l'ont fait, mais sans le moindre résultat. Autrement dit, le ministre des Finances a trompé bien des gens en laissant entendre qu'une pénalité de trois mois constituerait une solution raisonnable.

En fait, le projet de loi C-12 prend le ministre au mot. Il dit au ministre des Finances et au premier ministre (M. Trudeau): «Comme vous avez donné votre approbation, faisons examiner la question par le comité des finances».

M. Evans: Nous la lui avons renvoyée.

M. Riis: Renvoyons cette question au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et voyons exactement pourquoi il n'y a eu aucun changement.

M. Evans: Le comité des finances a étudié la question de 1976 à 1978.

M. Riis: Le député d'en face, qui a déjà présidé le comité des finances, dit que la question a déjà été étudiée. Peut-être l'a-t-elle été il y a plusieurs années, mais le problème est bien actuel. Nous sommes en pleine récession surtout dans certaines régions du pays. C'est maintenant que les gens ont besoin d'aide.

Il y a quelque mois à peine, le premier ministre disait que les banques devaient assumer leur part du fardeau comme tout le monde. Leur fardeau ne pèse pas bien lourd. Les détenteurs d'hypothèques du Canada veulent être traités équitablement comme s'ils résidaient dans d'autres pays. Le ministre des Finances le leur a promis.